

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DFA 154 : Débat portant sur les orientations budgétaires.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-91 du 7 août 2015 ;

Vu l'article D. 2312-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de débattre du rapport mentionné à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris prend acte de ce qu'il a été débattu du rapport mentionné à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO